



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 mars,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 14 mars 2019

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽¹⁾, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOTMARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND, Adjointes.
Patrick MAGRO, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Christine ARNAUDO,
Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL⁽²⁾, Elisabeth ROUDIL, Tayeb KEBAB⁽³⁾, Hocine BEN-SAÏD, Anne
OLIVERO, Jérémy MARTINEZ, Martine CARMONA-FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-
RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Denis CANI par André MOLINO, Patrick DUBESSE par Gérard
GUERRERO, Hervé VAQUIER-TOLINOS par Sophie CELTON, Audrey CERMOLACCE par Patrick MAGRO,
Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Patrick FORNERONE par Martine CARMONA-
FORNERONE, Mike ARINCI par Corinne PORSIN-RAIDIN

Etait absente : Sophia FELLAHI- TALBI

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) arrivée avant le vote de la 4^{ème} question

(3) arrivé avant le vote de la 10^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 21 mars 2019 sous la présidence de
Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs
donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : « avant d'ouvrir la séance, je voudrais faire une intervention. » (ci-joint le texte
de l'intervention)

« Mesdames Messieurs les élus, chers collègues

Ce soir je tiens à saluer la présence parmi nous d'une équipe de France 3.

*France 3, travaille sur la réalisation d'un documentaire qui montre ce qu'est le « quotidien d'un
maire ». Je crois que ce reportage mettra en avant l'engagement de quatre maires de la Région.*

*Les caméras vont me suivre toute une journée, la semaine prochaine, je n'ai d'ailleurs rien bougé
de mon planning ni de mes habitudes habituelles. Au travers de ce reportage, je sais que c'est le
travail que nous faisons tous ensemble au service de notre commune qui sera en avant.*

*Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais saluer l'équipe de professionnels de la presse qui est
ici ce soir parmi nous. Notamment Jean-Manuel Bertrand que nous connaissons tous, que nous
apprécions pour sa rigueur. Merci de nous avoir choisis, nous sommes heureux de vous avoir parmi
nous. Merci et bravo au service public de l'information. »*

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 7 février 2019 à
l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Vote du taux des trois taxes directes locales - Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°02.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Droits de place, marchés, taxis – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°03.03.2019 : CIMETIERES COMMUNALES - Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur Mélis** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Porsin-Raidin : « pourquoi n'y a-t-il qu'un tarif pour le renouvellement des cinquantenaires ? »

Monsieur le Maire : « parce qu'il n'y a plus de nouvelles attributions de concessions cinquantenaires et que les existantes arrivent à leur période de renouvellement pour la première fois. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 1^{ère} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Gérard Guerrero** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Guerrero : « il y a 130 lignes qui représentent quelques milliers d'euros. »

Monsieur Ben-Saïd : « Monsieur le Maire, je vous rappelle que je ne prends pas part au vote. »

Madame Porsin-Raidin : « pareil en ce qui me concerne. »

Monsieur le Maire : « vous avez eu tous les éléments dans vos dossiers, je n'y reviendrai pas. Une précision concernant la non-participation au vote de Madame Porsin-Raidin et Monsieur Ben-Saïd, c'est parce que ces deux élus font partie de bureaux d'associations subventionnées qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions (Hocine BEN-SAÏD, Corinne PORSIN-RAIDIN)

Délibération n°05.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création d'AP et CP et modification des AP et CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je précise que concernant les voitures électriques, il y en aura bientôt 16 en tout sur un parc automobile qui compte une quarantaine de véhicules. C'est bien de le dire car cela montre les efforts que nous faisons dans ce domaine-là. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Procédure des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement (AE/CP) – Modification de l'AE existante.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.03.2019 : FINANCES COMMUNALES – Approbation du budget primitif. Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°08.03.2019 : CONSEIL MUNICIPAL – Honorariat de Monique Panza et Reine Deschamps.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je pense qu'il n'y a pas de questions car c'est bien mérité. Quand nous aurons le retour des services de la Préfecture, nous organiserons un apéritif et vous serez tous conviés. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.03.2019 : JEUNESSE – Reconduction de l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « pour vous donner un exemple d'accompagnement personnalisé et collectif, je parlerai de la manifestation d'hier soir avec le service jeunesse « Jobs d'été, première marche vers l'emploi » en partenariat avec la Mission Locale.

Les jeunes Septémois de 16 ans et plus, ont ainsi pu rencontrer des employeurs, obtenir des informations administratives, échanger avec d'autres jeunes.

Dans le même temps, l'accompagnatrice de la mission locale accompagne individuellement les jeunes pour la préparation d'entretiens d'embauche. Pour ce faire, elle leur donne des conseils, réalise des films...

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.03.2019 : POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2020. Validation de la programmation d'actions associatives 2019 pour le territoire septémois.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque**.

Madame Porsin-Raidin : « je souhaiterais obtenir des précisions au niveau des 3 derniers points des actions associatives 2019. Il me semble qu'en 2018 il y avait 7 projets pour une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse, 3 projets pour une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts et 6 projets pour le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et preuve de l'investissement de la puissance publique et condition de la rénovation de la vie quotidienne. Tous ces projets ont-ils été réalisés ? »

Madame Perrenot-Marque : « cet après-midi même, nous avons une réunion pour l'évaluation à mi-parcours des actions. Ce contrôle est strict mais normal car il s'agit de l'argent public.

Au niveau de la Métropole, nous avons cherché à optimiser au mieux le travail fait dans les quartiers politique de la ville car ils rencontrent des difficultés. Il faut savoir que 44 % de la population pauvre vit dans les quartiers politique de la ville (QPV). La ville prend toute sa place dans cette optimisation et y travaille autant que possible pour améliorer la vie de ces personnes. Certes des personnes sont également touchées par la pauvreté en dehors des quartiers politique de la ville. Mais dans les QPV, il y a aussi un cumul des discriminations (emploi, logement, scolarité...). Je veux bien la suppression de ces QPV mais et seulement à condition qu'il n'y en ait plus besoin. »

Monsieur Magro : « je pense que les éléments donnés sont importants car toutes les études montrent que la pauvreté est génératrice en elle-même de dysfonctionnements. Dans les Bouches-du-Rhône, la situation demande une réflexion approfondie. Ce n'est pas forcément là où il y a les plus riches qu'il y a les plus pauvres. Quand il y aura la réflexion sur la construction du grand territoire, il faudra prendre en compte toutes ces inégalités. Le débat se fait au niveau du conseil municipal mais il doit aussi se faire dans d'autres instances. »

Madame Perrenot-Marque : « à Septèmes-les-Vallons, la politique de la ville concerne aussi les élus en charge de la santé (Anne Olivéro), de la culture (Sylvie Laurent), de la jeunesse (Sophie Celton) et de l'éducation (Louisa Hammouche). »

Monsieur le Maire : « c'est valable pour tous les secteurs. Les adjoints interviennent dans le cadre des problèmes rencontrés sur l'ensemble de la ville. Nous avons toujours travaillé comme ça à Septèmes-les-Vallons. Chaque adjoint qui a une délégation, présente les dossiers mais pas seulement.

Par rapport à ce qu'a dit Patrick Magro, il a entièrement raison car le territoire de notre département est en difficulté économiquement et très inégalitaire. Nous avons intérêt à apporter une attention particulière au niveau de la Commune, du Conseil de Territoire et de la Métropole. Surtout quand la fusion entre le Département et la Métropole est en cours. »

Madame Perrenot-Marque : « j'ai oublié Christine Arnaudo pour faire avancer sur le sport au féminin. Elle travaille à la fois sur le sport et l'égalité hommes/femmes. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.03.2019 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau-type des emplois communaux. Année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.03.2019 : RESSOURCES HUMAINES - Adhésion de la Ville au dispositif des contrats d'apprentissage pour le service informatique.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.03.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession d'une partie de la parcelle communale AN 234 à la société ELGEA.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole Halgand** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « un point technique, l'adresse n'est pas normalisée. »

Monsieur Bourrely : « il s'agit de l'adresse du propriétaire et non celle de la parcelle. »

Monsieur Magro : « quand bien même, cette adresse n'existe plus car elle a été normalisée. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.03.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession à la société GRAND DELTA de parcelles communales sises chemin de la Haute-Bédoule.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « il aurait été bien que dans la délibération, on précise la superficie de la parcelle constructible. Quant à la parcelle qui reste naturelle et propriété de la commune, elle jouxte le camping. »

Monsieur le Maire : « on le rajoutera. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°15.03.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Bilan de la politique foncière de la Ville. Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO)

Délibération n°16.03.2019 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Adhésion de principe à la future agence d'urbanisme métropolitaine.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick Magro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « normalement nous aurions dû avoir une délibération d'adhésion et non une délibération de principe. Et en même temps, cela rend service à l'agence de Marseille car il y a un retard d'allumage du côté d'Aix-en-Provence. Pour mémoire, très souvent quand nous avons besoin d'une petite étude, en tant qu'adhérent, nous avons un droit de tirage sur le budget de l'AGAM. Je précise que l'AGAM emploie 70 salariés et l'AUPA en emploi 15. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION Centrale de Gardanne : transition oui, liquidation non.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick Magro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Monsieur Magro : « il s'agit d'obtenir un moratoire. Aujourd'hui il reste 4 centrales à charbon en France. C'est à la fois beaucoup et très peu. Le ferroviaire assure aujourd'hui 10% du transport des passagers et du fret. Cela représente 2% des dépenses énergétiques et 0,8% des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons intérêt à être force de proposition. »

Monsieur Martinez : (ci-joint le texte de son intervention)

Conseil Municipal du 21 Mars 2019

A propos de la motion portant sur la fermeture de la centrale de Gardanne.

M. le Maire, chers collègues,

Je souhaite intervenir au nom du groupe socialiste.

Le groupe socialiste votera cette motion, car nous ne pouvons pas ignorer l'urgence sociale des employés de la centrale électrique de Gardanne.

Néanmoins, nous ne pouvons laisser entendre que nous sommes d'accord avec la totalité du texte de cette motion, en effet, nous sommes convaincus qu'à l'heure où la question de la responsabilité environnementale est devenue à juste titre une préoccupation majeure de la population et des élus partout, ou presque, dans le monde, nous ne pouvons pas laisser entendre que les centrales à charbon tout comme les centrales à gaz ou à fuel seraient nécessaires et que leur impact sur l'environnement ne serait pas si important.

Les centrales à charbon émettent une grande quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère. Le carbone issu de la combustion du charbon, à l'instar du gaz et des pétroles, est

un carbone dit fossile, qui n'entre pas dans le cycle naturel de renouvellement du carbone, ce qui a pour effet l'augmentation constante de carbone dans l'air et par là même l'augmentation de l'effet de serre.

Il faut savoir aussi que depuis 2004 et l'arrêt complet de l'extraction de charbon en France, la totalité du charbon consommé dans notre pays est importé principalement des États Unis pour 26%, mais aussi de Russie pour 17%, d'Australie pour 17%, de Colombie pour 16%, ou encore d'Afrique du Sud pour 13%, ajoutant la pollution liée à son extraction dans des mines à ciel ouvert disproportionnées et à son transport. La facture environnementale en devient écrasante.

La centrale de Gardanne utilise aussi la biomasse et des déchets comme combustibles posant ainsi deux problèmes environnementaux supplémentaires, d'abord le brûlage de déchets au sein d'une zone urbaine dense et parmi les plus polluées d'Europe sur lequel, il n'est même pas nécessaire de s'étendre. Ensuite, le brûlage de biomasse, en l'occurrence, du bois, qui peut être une solution intéressante car le carbone qui en est issu n'est pas un carbone fossile, à condition que le bois brûlé soit intelligemment renouvelé, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour l'instant.

Nous ne pouvons pas non plus entendre l'argument concernant la nécessité des centrales à charbon sur la production d'électricité en hiver, cette centrale est restée à l'arrêt pendant toute la période hivernale sans que nous ayons subi de problèmes liés au manque de production

d'électricité.

D'ailleurs avec un peu d'ironie je vous rappelle qu'il y a quelques années, il avait été demandé au Préfet des Bouches du Rhône de l'époque un arrêté pour l'extinction des enseignes de la zone commerciale de Plan de Campagne la nuit. Il avait été répondu que c'était impossible, notamment car cet éclairage contribuait à consommer les surplus d'électricité.

Le contexte écologique ayant été posé, il nous est impossible de ne pas l'associer aux conséquences sociales qui vont de pair.

La fermeture simple de la centrale de Gardanne n'est pas une solution intelligente, il nous paraît évident qu'elle doit s'accompagner d'un projet innovant ayant un impact positif sur l'environnement et permettant la requalification des employés de la centrale qui disposent d'une expérience et de compétences à valoriser dans le cadre d'une transition écologique intelligente.

Il faut donc se laisser le temps de créer ce projet tout en gardant à l'esprit que cette centrale devra être arrêtée dans un avenir prochain. Il en va de l'avenir de notre planète et de la qualité de vie des prochaines générations.

La Gauche productiviste des XIXème et XXème siècles est dépassée et nous ne pouvons plus dissocier questions sociales et questions écologistes. C'est pourquoi notre Parti a adopté la social-écologie comme une de ses valeurs centrales.

Depuis quelques semaines, de nombreux lycéens, étudiants, jeunes dans toute l'Europe expriment leur inquiétude et leur désir de changement pour sauver la planète. Montrons leur que nous les entendons et que nous pouvons avancer dans la direction qu'ils nous implorent de suivre.

Et je conduirai ainsi :

L'écologie sans le social, ce n'est pas nous. Le social sans l'écologie, ce n'est plus nous.

Monsieur le Maire : « ce que demandent les salariés c'est l'existence d'un moratoire pour pouvoir avancer des propositions et discuter. La démarche ce soir consiste à les aider pour trouver une solution. »

Madame Celton : « pour rajouter au débat, à la fois le personnel demande ce moratoire mais ils sont aussi accompagnés par l'ensemble des élus de divers partis. Les ateliers mis en place par l'Etat ne servent à rien. »

Monsieur Magro : « on ne dit pas que cela ne pose aucun problème d'avoir encore 4 centrales. Mais le plus choquant c'est si on inverse complètement ce qui se fait. Si on abandonne totalement les lignes ferroviaires, je suis d'accord pour qu'il n'y ait plus de centrales. »

Madame Hammouche : « au niveau de la motion et dans l'essentiel, nous étions d'accord. Par conséquent nous allons la voter mais contrairement à la précédente motion, nous voulions nuancer notre position. »

Monsieur Martinez : « au niveau du ferroviaire, nous y sommes très attachés et nous continuons à le défendre. Mais maintenir une ligne que sur la centrale, c'est de la pollution pour rien. »

Monsieur le Maire : « notamment avec la RDT 13 qui est en capacité de faire du frêt. »

Monsieur Kebab : « je travaille sur Miramas. La marchandise vient de Fos et est ensuite dispatchée. Le ferroviaire est sous utilisé. »

Monsieur Magro : « quand je regarde les études aujourd'hui, si on remet demain le frêt, les voies sont dans un tel état qu'elles ne peuvent pas supporter le trafic. Un changement de logique est indispensable. La question du fluvial aussi. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION relative à la situation de l'hôpital Nord à Marseille après avoir reçu la plus haute certification de la Haute Autorité de Santé. Plus que jamais rien ne doit empêcher qu'il reste un lieu de soins, d'enseignement et de recherche d'excellence.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Anne Olivéro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Monsieur Lambert : « la motion est très bien, le groupe socialiste la votera mais à titre personnel, pour y avoir travaillé plus de 30 ans, je trouve que c'est l'ensemble de l'assistance publique des hôpitaux qui s'est dégradée. Au fil des ans, j'ai vu partir les cerveaux dans le privé car il y a plus de moyens. Je me demande si les hôpitaux ne vont pas finir par redevenir des hospices, comme au début du 20^{ème} siècle. »

Monsieur Magro : « il ne faut pas que la note nostalgique d'Honoré occulte le fait nouveau d'aujourd'hui. 240 hôpitaux en région Sud ont été étudiés et seuls 3 en France ont obtenu la note A. Cette note est une appréciation à partir de 24 thématiques. Elle note 200 métiers et beaucoup de Septémois sont salariés de l'hôpital donc c'est aussi leur note. De ce point de vue, l'Hôpital Nord est le meilleur hôpital. Mais il ne faut pas céder et nous avons raison de marquer ce fait nouveau. Mardi, à la médiathèque, il y aura un débat sur le 2^{ème} cerveau. Il existe une symbiose entre notre commune et les équipes de Nord. »

Madame Olivero : « quand on voit la politique mise en place, la tendance est à détériorer l'hôpital et l'assistance publique. Mais faire venir certains services lui permettra de rester un hôpital d'excellence. Par conséquent, il faut faire la part belle au public et pas au privé. »

Madame Hammouche : « j'ai expérimenté l'hôpital Nord en tant que patiente et l'excellence n'est pas à démontrer. »

Madame Celton : « une dernière remarque, le groupe GDR à l'Assemblée Nationale avec Pierre Dharreville, a déposé un rapport sur le tour de France des hôpitaux auquel nous avons participé. Ce sera à suivre attentivement. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 00.